



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-427 quinquies**

Publié le 2 décembre 2020

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant renouvellement de la mission du conservateur délégué des Antiquités et Objets d'arts de l'Aisne

Procès-verbal de la commission d'experts des arts visuels pour l'attribution des aides déconcentrées du type AIA (allocation d'installation, d'aménagement d'ateliers et de l'acquisition de matériels) et AIC (aide à la création) Session 1 : juin 2020

Procès-verbal de la commission d'experts des arts visuels pour l'attribution des aides déconcentrées du type AIA (allocation d'installation, d'aménagement d'ateliers et de l'acquisition de matériels) et AIC (aide à la création) Session 2 : octobre 2020

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant désignation des personnes qualifiées au sein du conseil d'administration de l'EPINORPA



**Arrêté portant renouvellement de la mission
du conservateur délégué des Antiquités et Objets d'art de l'Aisne**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des Antiquités et Objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des Monuments historiques du 3 novembre 2020 ;

Sur proposition de la directrice régionale des Affaires culturelles par intérim ;

Arrête

Article 1^{er}

La mission de Monsieur Jean-Claude DRUESNE en qualité de conservateur délégué des Antiquités et Objets d'art du département de l'Aisne est renouvelée pour une durée de 4 ans à compter du 26 novembre 2020

Article 2

Le secrétaire général pour les Affaires régionales et la directrice régionale des Affaires culturelles par intérim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lille, le 18 novembre 2020

Pour le Préfet de région Hauts-de-France
et par délégation
La directrice Régionale des Affaires Culturelles

Pour le Préfet de Région,
la directrice régionale par intérim,
Frédérique BOURA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France

Procès-verbal de la commission d'experts des arts visuels pour l'attribution des aides déconcentrées du type AIA (allocation d'installation, d'aménagement d'ateliers et de l'acquisition de matériels) et AIC (aide individuelle à la création) Session 1 : Juin 2020

I. Les allocations d'installation, d'aménagement d'ateliers et d'acquisition de matériels (AIA)

Elles ont pour finalité l'installation et l'aménagement d'ateliers ou l'acquisition de matériel. Elles permettent aux artistes de financer des travaux d'aménagement du lieu de travail, d'acheter du matériel structurant nécessaire à la pratique de leur activité. Cette allocation ne peut pas dépasser 50% du montant total des travaux ou de l'acquisition de matériels.

La commission consultative chargée d'étudier les demandes d'allocations d'installation, d'aménagement d'ateliers et d'acquisition de matériels, s'est tenue le 2 juin 2020 : compte tenu du contexte sanitaire, et de la situation financière délicate des artistes auteurs durant le confinement elle s'est tenue de manière dématérialisée et de façon anticipée par rapport aux années précédentes. Au vu de ce contexte particulier, il a été décidé de réserver des crédits pour une deuxième session de commission à l'automne pour des artistes nécessitant davantage d'accompagnement ou qui n'auraient pas rendu de dossiers dans les temps du fait du confinement (cf l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020).

Chaque expert a répondu de manière dématérialisée sur le tableau relatif aux demandes déposées par les artistes dans la mesure où les demandes présentées lors de la première session concernaient les dossiers complets et ne nécessitant pas d'être reprises par les artistes. Le calendrier était le suivant : envoi le 14 mai (du tableau récapitulatif ainsi que du CV, de la note d'intention et du portfolio de chaque candidat présenté lors de la première session), les retours de votes et commentaires étaient attendus pour le 1^{er} juin 2020.

Conformément à l'arrêté, les membres suivants ayant pris part au vote, le quorum a été atteint :

- Monsieur Jimmy BENEZIT, responsable de la galerie Arc-en-Ciel à Liévin ;
- Monsieur Fred BOUCHER, co-directeur du centre d'art contemporain « Diaphane », pôle photographique à Clermont de l'Oise ;
- Madame Ambre CASSINI, directrice de l'Espace Matisse à Creil
- Madame Stéphanie COLLONVILLE, artiste plasticienne, représentante de l'organisation professionnelle SNAP-CGT ;
- Madame Alice CORNIER, directrice du Musée des Beaux -Arts de Cambrai ;

- Madame Keren DETTON, directrice du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Grand Large - Hauts-de-France à Dunkerque ;
- Madame Estelle FRANCES, collectionneuse, directrice de la Fondation Frances à Senlis
- Madame Marie-José GILBERT, directrice de la culture de la ville de Boulogne-sur-Mer
- Monsieur Bruno HENOCQUE, directeur des arts visuels et musicaux de la ville de Château-Thierry
- Madame Hélène LALLIER, directrice de l'École d'art du Beauvaisis ;
- Monsieur Julien PASTOR, artiste plasticien, enseignant à l'École supérieure d'art de Dunkerque ;

Comme membres extérieurs invités en tant qu'observateurs :

- Monsieur Florian ANCEL, chargé de mission arts plastiques au Conseil régional des Hauts-de-France, site de Lille ;
- Monsieur Benoit CAILLEUX, chargé de mission arts plastiques au Conseil Régional des Hauts-de-France - site d'Amiens ;
- Madame Corinne SENTOU, inspectrice de la création artistique, DGCA, Ministère de la culture,

Pour la DRAC Hauts de France :

- Madame Françoise DUBOIS, conseillère aux arts visuels, site d'Amiens
- Monsieur Eric JARROT, conseiller aux arts visuels, site de Lille
- Madame Laëtitia DELEFOSSE, assistante au pôle création, site de Lille
- Madame Anissa SANTOS DE OLIVEIRA, assistante au pôle création, site d'Amiens

La Drac Hauts-de-France a reçu 17 dossiers, 1 dossier a été retiré à la demande de l'artiste.

Les experts ont examiné 7 dossiers de demandes lors de la première session.

Ces demandes représentent un montant global de travaux et d'achat de 94 614 €, le montant des demandes de soutien financier déposé auprès de la commission s'élève à un total de 37 250 €.

La commission propose de retenir 7 dossiers au titre des travaux d'aménagement d'atelier, dont 3 demandes d'aménagement d'ateliers et 4 demandes déposés au titre de l'acquisition de matériel.

Les experts ont retenu 7 dossiers pour un montant de 24 930 €.

Répartition géographique et par domaine d'activité des dossiers reçus :

AIA								
Disciplines	Aisne	Nord	Oise	Pas de Calais	Somme	Total	Dont femmes	Dont hommes
Peinture / estampe						0		
Dessin						0		
Gravure / sérigraphie						0		
Sculpture / installation		5	2			7	3	4
Photographie						0		
Graphisme / design						0		
Vidéo / création multimédia						0		
Performance / événement						0		
TOTAL	0	5	2	0	0	7	3	4

La moyenne d'âge des lauréat.e.s est de 40 ans

7 dossiers ont été présentés et 7 sont retenus :

Aménagement d'atelier

- Quentin CARNAILLE 3000 €
- Morgan DIMNET 5 000 €
- Jean-Christophe THOREZ 4 400 €

Achat de matériel

- Léa BARBIER 1 500 €
- Valentin CARRIE 8 000 €
- Patricia LEMORT 530 €
- Elodie WYSOCKI 2 500 €

Le montant programmé suite aux répartitions de 2019 s'élevait à 46 184 €.

La somme disponible en 2020 pour l'allocation d'installation, l'aménagement d'atelier ou à l'équipement est de 24 930 €.

Relevé des conclusions :

La commission propose d'attribuer 7 allocations d'aide individuelle à l'installation, à l'aménagement d'atelier ou à l'équipement, soit un montant de : 24 930 euros (vingt-quatre mille neuf cent trente euros) relevant du programme 131-2.

Quelques remarques ont été apportées par les membres du groupe de travail :

- une deuxième commission sera organisée à l'automne à Amiens afin de présenter le reste des candidatures reçues.
- suite à la crise sanitaire, un nombre moins important de demandes est parvenu à la Drac Hauts de France site d'Amiens (deux demandes déposées en 2020 au lieu de 5 en 2019).
- si les démarches sont pertinentes, les demandes financières ont un coût très élevé.
- une meilleure articulation entre les dispositifs du Conseil Régional et de la Drac est préconisée.
- une meilleure information des dispositifs envers les artistes est souhaitée.

Les membres du comité ont apprécié la diversité des propositions et la qualité des dossiers.

II. Les aides individuelles à la création (AIC)

Elles ont pour finalité d'aider les artistes à réaliser leurs projets artistiques, mais ne peuvent pas être utilisées pour l'édition d'un catalogue ou d'une monographie. Le montant de l'allocation est calculé en fonction de la nature du projet et des dépenses nécessaires à sa réalisation compte tenu des moyens disponibles. Ce montant ne peut pas dépasser 8000 euros.

La commission consultative chargée d'étudier les demandes d'aide individuelle à la création, s'est tenue le 4 juin 2020 : compte tenu du contexte sanitaire, et de la situation financière délicate des artistes auteurs durant le confinement elle s'est tenue de manière dématérialisée en audio conférence et de façon anticipée par rapport aux années précédentes. Au vu de ce contexte particulier, il a été décidé de réserver des crédits pour une deuxième session de commission à l'automne pour des artistes nécessitant davantage d'accompagnement ou qui n'auraient pas rendu de dossiers dans les temps du fait du confinement (cf l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020).

Chaque expert a renseigné le tableau d'instruction établi lors de l'envoi des dossiers de candidatures (dossier artistique, cv et note d'intention) effectué le 14 mai. Le retour des experts était attendu en DRAC le 1^{er} juin au plus tard.

Conformément à l'arrêté, les membres suivants ayant pris part au vote, le quorum était atteint :

- Monsieur Jimmy BENEZIT, responsable de la galerie Arc-en-Ciel à Liévin ;
- Monsieur Fred BOUCHER, co-directeur du centre d'art contemporain « Diaphane », pôle photographique à Clermont de l'Oise ;
- Madame Ambre CASSINI, directrice de l'Espace Matisse à Creil
- Madame Stéphanie COLLONVILLE, artiste plasticienne, représentante de l'organisation professionnelle SNAP-CGT ;
- Madame Alice CORNIER, directrice du Musée des Beaux -Arts de Cambrai ;
- Madame Keren DETTON, directrice du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Grand Large - Hauts-de-France à Dunkerque ;
- Madame Estelle FRANCES, collectionneuse, directrice de la Fondation Frances à Senlis
- Madame Marie-José GILBERT, directrice de la culture de la ville de Boulogne-sur- Mer
- Monsieur Bruno HENOCQUE, directeur des arts visuels et musicaux de la ville de Château-Thierry
- Madame Hélène LALLIER, directrice de l'École d'art du Beauvaisis ;
- Monsieur Julien PASTOR, artiste plasticien, enseignant à l'Ecole supérieure d'art de Dunkerque ;

Comme membres extérieurs invités en tant qu'observateurs :

- Monsieur Florian ANCEL, chargé de mission arts plastiques au Conseil régional des Hauts-de-France, site de Lille ;
- Monsieur Benoit CAILLEUX, chargé de mission arts plastiques au Conseil Régional des Hauts-de-France - site d'Amiens ;
- Madame Corinne SENTOU, inspectrice de la création artistique, Ministère de la culture, en tant qu'observateur

Pour la DRAC Hauts de France :

- Monsieur Pierre HARAMBURU, directeur régional adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques

- Madame Françoise DUBOIS, conseillère aux arts visuels, site d'Amiens
- Monsieur Eric JARROT, conseiller aux arts visuels, site de Lille
- Madame Laëtitia DELEFOSSE, assistante au pôle création, site de Lille
- Madame Anissa SANTOS DE OLIVEIRA, assistante au pôle création, site d'Amiens

Etai^{ent} excusées :

- Madame Ambre CASSINI, directrice de l'Espace Matisse à Creil
- Madame Marie-José GILBERT, directrice de la culture de la ville de Boulogne-sur-Mer
- Madame Corinne SENTOU, inspectrice de la création artistique, Ministère de la culture, en tant qu'observateur

Les travaux de la commission ont été ouverts le jeudi 04 juin à 10h00 par Pierre Haramburu qui a accueilli et remercié les membres de la commission pour leurs contributions. Il a introduit les échanges en rappelant le choix de ne traiter lors de ces échanges à distance, que des dossiers n'ayant pas reçu d'avis unanimes et rappelé les principaux critères d'analyses des demandes :

- L'implication de l'artiste dans une démarche professionnelle, parcours institutionnel et privé (régularité de l'activité, antériorité éventuelle de celle-ci, présence au sein des lieux de diffusion de l'art contemporain), qualité du dossier,
- La singularité de l'ensemble de l'œuvre, cohérence et caractère évolutif de celle-ci,
- L'inscription de la démarche dans le champ de l'art contemporain, adéquation de l'œuvre avec son époque d'émergence,
- La qualité du projet faisant l'objet de la demande d'aide individuelle et/ou articulation de celui-ci avec la démarche,
- Les conditions de faisabilité et de réalisation du projet relatif à la demande d'aide.

Françoise Dubois et Eric Jarrot ont alternativement effectué la présentation de 6 dossiers de candidatures « dits litigieux » afin de recueillir les avis et les observations des membres présents.

A l'occasion de cette commission, 19 dossiers ont été adressés pour examen aux experts. Ces demandes représentent un montant global de 169 225 €, le total des demandes de soutien financier déposé auprès de la commission s'élève à un total de 129 378 €.

Ainsi sur 19 dossiers, 15 dossiers ont été retenus pour un montant de 81 100 €.

Répartition géographique et par domaine d'activité des dossiers reçus ;

AIC									
Disciplines	Aisne	Nord	Oise	Pas de Calais	Somme	Total	Dont femmes	Dont hommes	
Peinture / estampe		1				1	1		
Dessin			1		1	2	1	1	
Gravure / sérigraphie						0			
Sculpture / installation	1	4	1			6	4	2	
Photographie		1			2	3	1	2	
Graphisme / design	1	1				2	1	1	
Vidéo / création multimédia		1				1		1	
Performance / évènement						0			
TOTAL	2	8	2	0	3	15	8	7	

La moyenne d'âge des lauréat.e.s est de 37 ans

19 dossiers ont été présentés et 15 sont retenus :

- Anna BUNO	7 500 €
- Sébastien CABOUR	4 500 €
- Lilian DAUBISSE	4 500 €
- Capucine DIANCOURT	4 000 €
- Clément FOURMENT	7 500 €
- Julie LEGRAND	7 500 €
- Ludovic LELEU	6 000 €
- Diane MARISSAL	5 700 €
- Gilles MAZZUFERRI	6 500 €
- Violette MORTIER	5 000 €
- Anne-Emilie PHILIPPE	5 400 €
- Morgane RATTON	6 500 €
- Hadrien TEQUI	3 300 €
- Philemon VANORLE	3 900 €
- Léonie YOUNG	3 300 €

La commission consultative a cessé ses travaux à 12h30.

Le montant programmé suite aux répartitions de 2019 s'élevait à 92 200 €.

La somme disponible en 2020 pour les aides individuelles est de 81 100 €.

Relevé des conclusions :

La commission propose d'attribuer 15 aides individuelle à la création, soit un montant de : 81 100 euros (quatre-vingt-un mille cent euros) relevant du programme 131-2.

Dans le contexte de crise inédite, et afin d'endiguer son impact sur les demandes des plasticiens du territoire, Pierre Haramburu, en accord avec les collègues du conseil régional, propose de constituer un groupe de travail en vue d'harmoniser la suite des instructions. La dématérialisation effective en 2021

à l'échelle nationale sous la forme d'une plate-forme de réception et d'instruction des dossiers de candidatures à ces dispositifs de soutien aux arts visuels appelle un échange sur les calendriers Région et Drac.

Quelques remarques ont été apportées par les membres du groupe de travail :

- la diversité des parcours est constatée, les premières demandes sont nombreuses et témoignent d'une attention soutenue à l'émergence.

- les membres du comité ont apprécié la diversité des propositions et la qualité des dossiers.

La commission a été l'occasion de repérer de nouvelles démarches.

- certains membres s'interrogent sur les cumuls d'aides provenant de différents dispositifs sur le même projet dans le même exercice budgétaire (cf : dispositif de soutien Pictanovo)

Fait à Lille, le 17 JUIL. 2020

La directrice régionale des affaires culturelles

par intérim des Hauts-de-France



Frédérique Boura



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France

Procès-verbal de la commission d'experts des arts visuels pour l'attribution des aides déconcentrées du type AIA (allocation d'installation, d'aménagement d'ateliers et de l'acquisition de matériels) et AIC (aide individuelle à la création)

Session 2 : Octobre 2020

I. Les allocations d'installation, d'aménagement d'ateliers et d'acquisition de matériels (AIA)

Elles ont pour finalité l'installation et l'aménagement d'ateliers ou l'acquisition de matériel. Elles permettent aux artistes de financer des travaux d'aménagement du lieu de travail, d'acheter du matériel structurant nécessaire à la pratique de leur activité. Cette allocation ne peut pas dépasser 50% du montant total des travaux ou de l'acquisition de matériels.

La commission consultative chargée d'étudier les demandes d'allocations d'installation, d'aménagement d'ateliers et d'acquisition de matériels s'est réunie lors de la deuxième session le 22 octobre 2020 : compte tenu du contexte sanitaire, elle s'est tenue en visioconférence. Au vu de ce contexte particulier, il avait été décidé de réserver des crédits pour cette deuxième session de commission pour des artistes nécessitant davantage d'accompagnement ou qui n'auraient pas rendu leurs dossiers complets (cf l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020).

Chaque expert a répondu de manière dématérialisée sur le tableau relatif aux demandes déposées par les artistes. Le calendrier était le suivant : envoi des éléments aux experts le 12 octobre (tableau récapitulatif ainsi que CV, note d'intention et portfolio de chaque candidat), les retours et commentaires étaient attendus pour le 20 octobre 2020.

Le 22 octobre, le conseiller a effectué la présentation des demandes et invitent les membres à les examiner.

Conformément à l'arrêté, les membres suivants ayant pris part au vote, le quorum a été atteint :

- Monsieur Jimmy BENEZIT, responsable de la galerie Arc-en-Ciel à Liévin ;
- Monsieur Fred BOUCHER, co-directeur du centre d'art contemporain « Diaphane », pôle photographique à Clermont de l'Oise ;
- Madame Ambre CASSINI, directrice de la Grange à musique à Creil ;
- Madame Stéphanie COLLONVILLE, artiste plasticienne, représentante de l'organisation professionnelle SNAP-CGT ;
- Madame Alice CORNIER, directrice du Musée des Beaux -Arts de Cambrai ;

- Madame Keren DETTON, directrice du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Grand Large - Hauts-de-France à Dunkerque ;
- Madame Marie-José GILBERT, directrice de la culture de la ville de Boulogne-sur-Mer ;
- Monsieur Bruno HENOCQUE, directeur des arts visuels et musicaux de la ville de Château-Thierry ;
- Madame Hélène LALLIER, directrice de l'École d'art du Beauvaisis ;
- Monsieur Julien PASTOR, artiste plasticien, enseignant à l'École supérieure d'art de Dunkerque ;

Comme membres extérieurs invités en tant qu'observateurs :

- Monsieur Florian ANCEL, chargé de mission arts plastiques au Conseil régional des Hauts-de-France, site de Lille ;
- Madame Corinne SENTOU, inspectrice de la création artistique, DGCA, Ministère de la culture ;

Pour la DRAC Hauts de France :

- Monsieur Pierre HARAMBURU, directeur adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques ;
- Monsieur Eric JARROT, conseiller aux arts visuels, site de Lille ;
- Madame Laëtitia DELEFOSSE, assistante au pôle création, site de Lille ;

Étaient excusées :

- Madame Estelle FRANCES, collectionneuse, directrice de la Fondation Frances à Senlis ;
- Monsieur Benoit CAILLEUX, chargé de mission arts plastiques au Conseil régional des Hauts-de-France, site d'Amiens ;
- Madame Françoise DUBOIS, conseillère aux arts visuels, site d'Amiens ;
- Madame Anissa SANTOS DE OLIVEIRA, assistante au pôle création, site d'Amiens ;

La Drac Hauts-de-France a reçu 19 dossiers, 7 dossiers ont été examinés lors de la première session et 8 dossiers ont été retirés à la demande des artistes.

Lors de la seconde session, les experts ont examiné 4 dossiers de demandes.

Ces demandes représentent un montant global de travaux et d'achat de 14 837 €, le montant des demandes de soutien financier déposé auprès de la commission s'élève à un total de 7 418 €.

Les experts ont retenu 4 dossiers au titre de l'acquisition de matériel pour un montant de 6 280 €.

Répartition géographique et par domaine d'activité des dossiers reçus :

Disciplines	Nord
Peinture/Estampe	1
Sculpture/installation	1
Design graphique	1
Dessin	1

La moyenne d'âge des lauréat.e.s est de 30 ans

4 dossiers ont été présentés et 4 sont retenus :

Achat de matériel

- Alexis DECONINCK	1 712 €
- Sandra GIRAUD	782 €
- Hamed JAHIDI	3 000 €
- Bruno MARINELLI	786 €

Le montant programmé suite aux répartitions de 2019 s'élevait à 46 184 €.

La somme disponible pour l'allocation d'installation, l'aménagement d'atelier ou à l'équipement en 2020 est de 31 210 €. Lors de la première session, la somme de 24 930 € a été attribuée.

Lors de la seconde session, la somme réservée pour l'allocation d'installation, l'aménagement d'atelier ou à l'équipement est de 6 280 €.

Relevé des conclusions :

La commission propose d'attribuer 4 allocations d'aide individuelle à l'installation, à l'aménagement d'atelier ou à l'équipement, soit un montant de : 6 280 euros (Six mille deux cent quatre-vingt euros) relevant du programme 131-2.

II. Les aides individuelles à la création (AIC)

Elles ont pour finalité d'aider les artistes à réaliser leurs projets artistiques, mais ne peuvent pas être utilisées pour l'édition d'un catalogue ou d'une monographie. Le montant de l'allocation est calculé en fonction de la nature du projet et des dépenses nécessaires à sa réalisation compte tenu des moyens disponibles. Ce montant ne peut pas dépasser 8 000 euros.

La commission consultative chargée d'étudier les demandes d'aide individuelle à la création, s'est réunie le 22 octobre 2020 : compte tenu du contexte sanitaire, elle s'est tenue en visioconférence. Au vu de ce contexte particulier, il avait été décidé de réserver des crédits pour cette deuxième session de commission pour des artistes nécessitant davantage d'accompagnement ou qui n'auraient pas rendu leurs dossiers complets (cf l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020).

Chaque expert a renseigné le tableau d'instruction établi lors de l'envoi des dossiers de candidatures (dossier artistique, cv et note d'intention) effectué le 12 octobre. Le retour des experts était attendu en DRAC le 20 octobre au plus tard.

Le 22 octobre, le conseiller a effectué la présentation des demandes déposées et invitent les membres à les examiner.

Conformément à l'arrêté, les membres suivants ayant pris part au vote, le quorum était atteint :

- Monsieur Jimmy BENEZIT, responsable de la galerie Arc-en-Ciel à Liévin ;
- Monsieur Fred BOUCHER, co-directeur du centre d'art contemporain « Diaphane », pôle photographique à Clermont de l'Oise ;
- Madame Ambre CASSINI, directrice de la Grange à Musique à Creil ;
- Madame Stéphanie COLLONVILLE, artiste plasticienne, représentante de l'organisation professionnelle SNAP-CGT ;
- Madame Alice CORNIER, directrice du Musée des Beaux -Arts de Cambrai ;
- Madame Keren DETTON, directrice du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Grand Large - Hauts-de-France à Dunkerque ;
- Madame Marie-José GILBERT, directrice de la culture de la ville de Boulogne-sur- Mer ;
- Monsieur Bruno HENOCQUE, directeur des arts visuels et musicaux de la ville de Château-Thierry ;
- Madame Hélène LALLIER, directrice de l'École d'art du Beauvaisis ;
- Monsieur Julien PASTOR, artiste plasticien, enseignant à l'Ecole supérieure d'art de Dunkerque ;

Comme membres extérieurs invités en tant qu'observateurs :

- Monsieur Florian ANCEL, chargé de mission arts plastiques au Conseil régional des Hauts-de-France, site de Lille ;
- Madame Corinne SENTOU, inspectrice de la création artistique, Ministère de la culture, en tant qu'observateur ;

Pour la DRAC Hauts de France :

- Monsieur Pierre HARAMBURU, directeur régional adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques ;
- Monsieur Eric JARROT, conseiller aux arts visuels, site de Lille ;
- Madame Laëtitia DELEFOSSE, assistante au pôle création, site de Lille ;

Étaient excusées :

- Madame Estelle FRANCES, collectionneuse, directrice de la Fondation Frances à Senlis ;
- Monsieur Benoit CAILLEUX, chargé de mission arts plastiques au Conseil régional des Hauts-de-France, site d'Amiens ;
- Madame Françoise DUBOIS, conseillère aux arts visuels, site d'Amiens ;
- Madame Anissa SANTOS DE OLIVEIRA, assistante au pôle création, site d'Amiens ;

La Drac Hauts-de-France a reçu 36 dossiers, 19 dossiers ont été examinés lors de la première session et 9 dossiers ont été retirés à la demande des artistes.

Lors de la seconde session, les experts ont examiné 8 dossiers de demandes.

Les travaux de la commission ont été ouverts le jeudi 22 octobre à 10h00 par le conseiller qui a accueilli et remercié les membres de la commission pour leurs contributions.

Il a introduit les échanges en rappelant les principaux critères d'analyses des demandes :

- L'implication de l'artiste dans une démarche professionnelle, parcours institutionnel et privé (régularité de l'activité, antériorité éventuelle de celle-ci, présence au sein des lieux de diffusion de l'art contemporain),
- La singularité de l'ensemble de l'œuvre, cohérence et caractère évolutif de celle-ci,
- L'inscription de la démarche dans le champ de l'art contemporain, adéquation de l'œuvre avec son époque d'émergence,
- La qualité du projet faisant l'objet de la demande d'aide individuelle et/ou articulation de celui-ci avec la démarche,
- Les conditions de faisabilité et de réalisation du projet relatif à la demande d'aide.

Le conseiller a effectué la présentation des huit dossiers de candidatures afin de recueillir les avis et les observations des membres présents. Ces demandes représentent un montant global de 65 335 €, le total des demandes de soutien financier déposé auprès de la commission s'élève à un total de 41 750 €.

Ainsi sur 8 dossiers, 5 dossiers ont été retenus pour un montant de 21 600 €.

Répartition géographique et par domaine d'activité des dossiers reçus :

Disciplines	Nord
Peinture	2
Sculpture/installation	2
Photographie	1

La moyenne d'âge des lauréat.e.s est de 37 ans

8 dossiers ont été présentés et 5 sont retenus :

- Rosa ARANGO	5 100 €
- Anne BENOIT	4 000 €
- Zoé BRUNET-JAILLY	4 500 €
- Kim DOAN QUOC	4 500 €
- Victorien EZARD	3 500 €

La commission consultative a cessé ses travaux à 13h00.

Le montant programmé suite aux répartitions de 2019 s'élevait à 92 200 €.

La somme disponible pour l'aide individuelle à la création en 2020 est de 108 200 €. Lors de la première session la somme de 81 100 € a été attribuée.

Lors de la seconde session 2020, la somme réservée pour les aides individuelles est de 27 100 €.

Relevé des conclusions :

La commission propose d'attribuer 5 aides individuelles à la création, soit un montant de :

21 600 euros (vingt et un mille six cents euros) relevant du programme 131-2.

Quelques remarques ont été apportées par les membres du groupe de travail :

- la singularité des démarches et des parcours est constatée, les premières demandes sont majoritaires et témoignent d'une attention soutenue à l'émergence.
- les membres du comité ont apprécié la diversité des propositions, la qualité des dossiers et l'engagement des artistes.
- malgré le contexte sanitaire, les modalités d'organisation et de tenue de la commission ont permis une qualité d'échanges et de partages d'expertises.
- la commission a été l'occasion de repérer de nouvelles démarches.

A la suite de la seconde session, la Drac a procédé à une harmonisation des montants attribués lors de la session du 4 juin, selon les votes recueillis auprès des membres de la commission.

Ainsi 7 demandes retenues lors de la première session bénéficient d'une aide complémentaire pour un montant total de 5 500 € relevant du programme 131.2.

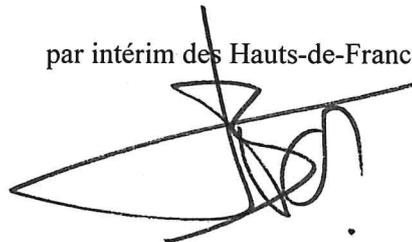
Les aides attribuées sont modifiées comme suit :

- Sébastien CABOUR	5 200 €
- Lilian DAUBISSE	5 400 €
- Capucine DIANCOURT	4 600 €
- Diane MARISSAL	6 300 €
- Anne-Emilie PHILIPPE	6 000 €
- Philemon VANORLE	5 000 €
- Léonie YOUNG	4 300 €

Fait à Lille, le 6 - NOV. 2020

La directrice régionale des affaires culturelles

par intérim des Hauts-de-France



Frédérique Boura



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté préfectoral portant désignation des personnes qualifiées
au sein du conseil d'administration de l'EPINORPA**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitat ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et notamment son article 191 ;

Vu le décret n°2002-358 du 15 mars 2002, relatif à l'Établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais (EPINORPA) et notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Considérant la nécessité de renouveler l'un des membres désignés par le représentant de l'État parmi les personnes exerçant ou ayant exercé des responsabilités dans le domaine du logement ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er - Sont désignés pour siéger en qualité de personnes qualifiées au sein du conseil d'administration de l'Établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais (EPINORPA) :

- Monsieur Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;
- Monsieur Alain NEVEU, délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier.

Article 2 - L'arrêté du 26 juin 2020 portant désignation des personnes qualifiées au sein du conseil d'administration de l'Établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais (EPINORPA) est abrogé.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le **30 NOV. 2020**

Michel LALANDE